

–Après transmission du dossier par le Président de la Commission de Discipline/LRCBB à Monsieur le Président de la LRCBB qui l’a soumis à son tour pour étude par les Membres du Bureau Exécutif de la LRCBB en date du 23.03.2025 et qui ont confirmé la proposition de suspension de Mr DOUCENE – M, de toute fonction administrative, technique et sportive et sa soumission aux Membres de l’Assemblée Générale de la LRCBB.

–A l’issue des travaux de l’Assemblée Générale de la LRCBB, réunie en session ordinaire le 19 avril 2025 à la salle de conférence du Comité Olympique et Sportif Algérien, qui a pris connaissance du dossier traitant de cette affaire.

–Les Membres de L’Assemblée Générale au vu des pièces fournies dans le dossier disciplinaire, et après avoir délibéré conformément aux statuts et Règlements Généraux de la FABB en vigueur.

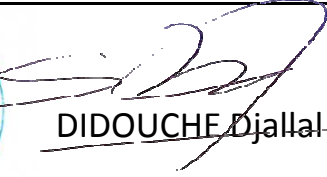
Par et pour ces motifs, il a été Décidé de ce qui suit :

–Monsieur DOUCENE-M, Président de la Ligue de Wilaya d’Alger est suspendu de toute fonction officielle **pour une durée de douze (12) mois fermes** à compter du 13 mars 2025 (Art .16 du RD/LRCBB) et (Art 8.1.5 alinéa 5 R. Généraux de la FABB).

–Le Dossier Disciplinaire comportant toutes les pièces sera transmis à la FABB pour une demande d’augmentation de sanction conformément aux Règlements Généraux de la FABB (Art 8.1.3 du Règlements Généraux de la FABB).

Le Secrétaire Général de la LRCBB




DIDOUCHE Djallal